

DELIBERATION N°2242/44/2016
FIXANT LE MONTANT DE L'INDEMNITÉ JOURNALIÈRE À VERSER AUX
TRAVAILLEURS EN INSERTION SUR LES CHANTIERS ORGANISÉS PAR LA
COLLECTIVITÉ

Le Conseil Municipal de la Ville de BOURAIL réuni en séance publique le 29 juin 2016,
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU la délibération du conseil municipal n°2242/07/2016 du 23 mars 2016 votant le budget primitif 2016,
VU la note explicative de synthèse n°2016/45 du 09 juin 2016,
La commission « finances et budgets » réunie le 15 juin 2016 ;
Après en avoir délibéré,

ADOpte LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1^{er} :

Le montant de l'indemnité journalière à servir aux travailleurs en insertion dans le cadre de travaux organisés par la commune de Bourail est fixé à deux mille trois cents (2.300) francs xpf.
Le déjeuner est fourni par la collectivité.

Article 2 :

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2242/12/2011 du 21 février 2011.

Article 3 :

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux (2) mois, à compter de sa publication.

Article 4 :

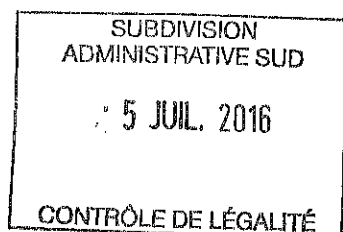
Le maire et le trésorier payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire délégué de la République pour la province Sud, portée à la connaissance du public par voie d'affichage à la porte de la mairie et collationnée au registre des délibérations du conseil municipal.

VOTES :

POUR : Brigitte EL ARBI, Armelle NEBOIPOU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Sylvano ABDELKADER, Lysenka ARIHOHOA, Alima JEAN, Gilles GUEPY, Virginie YONG, Patrick ROBELIN, Gyslène DAMBREVILLE, Sandra NEBOIPOU et Kirvin SERRE.

Par procurations : Arnaud WUHRLIN, Edna BOUEARAN, Marie-Victoire BODEOUAROU, Glenn LEONARD, Isabelle GUÉRARD, Régina RIEU et Mario BOUEARAN.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX



POUR EXTRAIT CONFORME
BOURAIL LE 30 JUIN 2016

